



# Commune mixte de Courroux

## ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

### Procès-verbal

<b>Date :</b>	Lundi 17 juin 2019 - 20h00.		
<b>Lieu :</b>	Salle Trait d'Union - Rue du 23-Juin 37 - 2822 Courroux.		
<b>Convocation :</b>	Par publication au JO n° 19 du 15 mai 2019, avec avis dans les lanternes publiques, envoi d'un tout-ménage à la population et sur le site web communal.		
<b>Présidence :</b>	M. Cédric Latscha, vice-président en exercice.		
<b>Secrétaire :</b>	Mme Sandrine Imbriani, secrétaire communale.		
<b>Excusé-e :</b>	M. Philippe Lander, président en exercice.		
<b>Scrutateurs :</b>	MM. Denis Paratte et Laurent Loviat.		
<b>Ayants droit :</b>	2460		
<b>Participants :</b>	34	<b>Majorité absolue :</b>	18

### OUVERTURE

M. le Vice-Président souhaite la bienvenue aux participants à cette Assemblée communale ordinaire, convoquée par avis au Journal officiel n° 19 du 15 mai 2019 et propose l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2018.
2. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Allo Pose Lidia, 1984 et ses enfants Valina Allo Tylan, 2011 et Leo, 2015, originaires d'Espagne.
3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Valina Amigo Andrés, 1982, originaire d'Espagne.
4. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Mazrekaj Labinot, 1986, originaire du Kosovo.
5. Voter la consolidation du crédit de construction relatif à la réfection du chemin de Rohrberg.
6. Voter la consolidation du crédit de construction relatif à la rénovation des locaux de direction de l'ESVT.
7. Adopter le nouveau règlement concernant la garde et la taxe des chiens de la commune mixte de Courroux.
8. Présentation et approbation des comptes 2018 de la commune mixte.
9. Informations diverses du Conseil communal.
10. Divers.

M. le Vice-Président salue également M. Thierry Bédard, journaliste au Quotidien Jurassien, qui ne dispose pas du droit de vote. Il excuse la présence de M. Philippe Lander, Président en exercice, retenu à l'extérieur de la localité. Cédric Latscha dirigera donc les délibérations de cette assemblée en vertu des art. 19 al. 1 et 47 du ROA.

M. le Vice-Président mentionne, à l'intention des ayants droit présents, qu'avec la publication de l'ordre du jour, les dossiers relatifs aux différents points ont été déposés au secrétariat communal où ils pouvaient être consultés ; notamment le règlement mentionné sous point 7, qui est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale.

L'ordre du jour n'est pas amendé et ne subit aucune modification.

### Capacité de l'Assemblée

La présence d'aucune personne n'est contestée et les scrutateurs dénombrent **34** ayants droit présents. Sur la base de ces indications, confirmées par l'agent de sécurité locale, M. le Vice-Président fixe la majorité absolue à **18** voix et déclare l'assemblée constituée valablement.



Il en ouvre les délibérations, à savoir :

**1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2018.**

**Rapporteur** : Sandrine Imbriani, secrétaire communale.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2018 a été déposé publiquement au secrétariat communal et mis en ligne sur le site internet de la Commune. Ces dispositions et celles de l'art. 28 ROA nous autorisent à en donner lecture d'un résumé, sur la base duquel l'assemblée se prononce au sujet de son contenu.

Après avoir pris connaissance de ce texte, les personnes présentes n'ont pas de question, ni de remarque à formuler. Le procès-verbal est ainsi accepté tacitement, avec remerciements à son auteure.

**2. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Allo Pose Lidia, 1984 et ses enfants Valina Allo Tylia, 2011 et Leo, 2015, originaires d'Espagne.**

**Rapporteur** : M. le Maire, Philippe Membrez.

Madame Lidia Allo Pose, née le 21.06.1994 en Espagne, est arrivée en Suisse en 1991 en s'établissant avec ses parents et son jeune frère Miguel à Delémont. Elle a suivi toute sa scolarité obligatoire dans le chef-lieu en complétant ses connaissances linguistiques avec sa langue maternelle, en suivant des cours à l'école espagnole de Delémont. Au terme de sa scolarité obligatoire, elle s'est lancée dans le domaine commercial tout d'abord par un passage à l'école de commerce, puis en entreprenant un apprentissage d'employée de commerce à l'Office des poursuites et faillites de Delémont. Une fois son CFC en poche, elle a rejoint l'entreprise Preci-Dip, entreprise dans laquelle elle exerce encore aujourd'hui une activité à 50%.

Madame Allo Pose est établie à Courroux depuis 2008 et vit aujourd'hui rue de la Birse 12, en compagnie de M. Andrés Valina, avec qui elle a 2 enfants, Tylia né le 13.08.2011 et Leo né le 23.04.2015. Le couple est propriétaire de son appartement. Bien que de langue maternelle espagnole, Mme Allo Pose, de par son parcours, maîtrise parfaitement notre langue française. Bien occupée entre son activité professionnelle et sa vie de famille, elle apprécie la marche et les balades en famille. Nul besoin de préciser les motivations de Mme Allo Pose pour obtenir le sésame à croix blanche et qu'il n'y a aucun obstacle pour l'Exécutif communal, de vous proposer d'octroyer le droit de cité à Mme Lidia Allo Pose, ainsi qu'à ses deux enfants, Tylia et Leo, tenant compte que Mme Pose se fera un plaisir de s'acquitter d'un montant de Fr. 300.-, la caisse communale, dans sa largesse légendaire, offrant un rabais de quantité.

Le Service de la population considère également que toutes les conditions sont réunies pour que Mme Allo Pose et ses enfants obtiennent le droit de cité cantonal.

Au terme de ce rapport, M. le Vice-Président passe à l'examen des demandes, à savoir :

**Entrée en matière** : acceptée.

**Discussion** : la parole n'est pas demandée.

**Décision** : M. le Vice-Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que le droit de cité de la Commune mixte de Courroux est ainsi accordé à Mme Allo Pose Lidia, 1984 et ses enfants Valina Allo Tylia, 2011 et Leo, 2015. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA, sous les applaudissements de l'Assemblée.

**3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Valina Amigo Andrés, 1982, originaire d'Espagne.**

**Rapporteur** : M. le Maire, Philippe Membrez.

Andrés Valina lui aussi nous vient d'Espagne, où il a vu le jour le 16.10.1982. Il a effectué toute sa scolarité obligatoire dans son pays d'origine. Au terme de son parcours scolaire, le jeune Andrés a rejoint la Suisse en 1998, où son père vit en tant que saisonnier depuis les années 1960. Etabli d'abord à Courtételle, il déménage à Delémont en 2001, puis comme par hasard en 2008, il rejoint notre communauté en même temps qu'une jeune delémontaine à laquelle nous venons d'octroyer le droit de cité. Dès son arrivée en



Suisse, M. Valina travaille dans le domaine de la maçonnerie en tant que manœuvre dans différentes entreprises de la région. Entre 2006 et 2007, il entreprend une formation de grutier. Aujourd'hui, M. Valina travaille chez Les Fils de Marc Joliat à Courtételle, entreprise qui l'emploie depuis 2005. Comme déjà expliqué, il est établi à la rue de la Birse. M. Valina s'exprime couramment dans la langue de Molière, apprise sur le tas depuis son arrivée dans notre pays. Il bénéficie d'un permis C et est parfaitement intégré dans la vie communautaire de notre commune puisqu'il est membre du FC local, section vétérans, depuis plusieurs années. Vous aurez compris que là aussi, toutes les conditions sont réunies et les motivations bien présentes pour l'obtention de la nationalité suisse. Le Conseil communal vous recommande donc vivement d'accepter la demande de M. Andrés Valina et de lui octroyer le droit de cité de notre commune, tout en lui signifiant qu'il ne bénéficiera pas de traitement particulier au niveau de sa contribution et qu'il n'échappera pas aux Fr. 200.- d'émolument en la matière.

Le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que ce Monsieur obtienne le droit de cité cantonal.

Au terme de ce rapport, M. le Vice-Président passe à l'examen des demandes, à savoir :

**Entrée en matière** : acceptée.

**Discussion** : la parole n'est pas demandée.

**Décision** : M. le Vice-Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que le droit de cité de la Commune mixte de Courroux est ainsi accordé à M. Valina Amigo Andrés, 1982. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA, sous les applaudissements de l'Assemblée.

#### **4. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Mazrekaj Labinot, 1986, originaire du Kosovo.**

**Rapporteur** : M. le Maire, Philippe Membrez.

M. Labinot Mazrekaj est né au Kosovo le 01.01.1986. C'est en 1991 qu'il arrive en Suisse avec ses parents. La famille s'installe alors à Courfaivre où elle sera établie jusqu'en 2006, avant de déménager dans la capitale cantonale. Le jeune Labinot a effectué sa scolarité obligatoire à Courfaivre, avant de rejoindre l'école secondaire de Bassecourt. Entre 2002 et 2005, il entreprend un apprentissage de monteur en chauffage, puis dans la foulée, poursuit une formation de monteur sanitaire. Cette période de formation est effectuée dans l'entreprise Buchwalder Sàrl à Vicques, entreprise dans laquelle il restera jusqu'en 2014. Depuis cette date, il collabore chez Termosan Sàrl à Delémont, C'est dans le courant de cette même année que M. Labinot Mazrekaj s'établit à Courroux. Il vit aujourd'hui au 38 de la rue du 23-Juin et est en couple avec Mme Marisa Allemann, assistante en soins et santé communautaire à l'hôpital du Jura. Le couple partage leur bonheur avec le petit Loan, âgé aujourd'hui de 15 mois. Bien que de langue maternelle albanaise, M. Mazrekaj maîtrise parfaitement le français et bénéficie actuellement d'un permis C. Amateur de foot et d'athlétisme dans son jeune âge, il pratique aujourd'hui le paintball et apprécie la moto. Il est à relever que ses parents, son frère et sa sœur ont déjà obtenu leur nationalité suisse. Nul n'est besoin de préciser que les motivations de M. Mazrekaj pour l'obtention de la nationalité suisse sont fondées et qu'il entend bien poursuivre son parcours avec sa famille dans notre pays. Toutes les conditions sont donc réunies pour que l'Assemblée communale décide d'octroyer le droit de cité à M. Labinot Mazrekaj. Il est donc tout naturel que le Conseil communal vous invite, pour la dernière fois de cette soirée, à valider cette demande de droit de cité non sans préciser à M. Mazrekaj, que si l'Assemblée rejoint la proposition du Conseil communal, il lui en coûtera la modique somme de Fr. 200.- d'émolument.

Le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que ce Monsieur obtienne le droit de cité cantonal.

Au terme de ce rapport, M. le Vice-Président passe à l'examen des demandes, à savoir :

**Entrée en matière** : acceptée.

**Discussion** : la parole n'est pas demandée.

**Décision** : M. le Vice-Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que le droit de cité de la Commune mixte de Courroux est ainsi accordé à M.



Mazrekaj Labinot, 1986. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA, sous les applaudissements de l'Assemblée.

## 5. Voter la consolidation du crédit de construction relatif à la réfection du chemin de Rohrberg.

**Rapporteur :** Thomas Stettler, conseiller en charge de la Bourgeoisie.

Thomas Stettler rappelle que le projet de réfection du chemin de Rohrberg a été initié avant son arrivée au sein du Conseil communal. Il a cependant pu suivre de près les travaux, étant voisin et utilisateur du chemin. Thomas Stettler présente au beamer les photographies de la réalisation et commente le décompte ci-dessous en rappelant que le bovi-stop n'a pas été réalisé, ce qui a permis de réaliser une économie. La commune de Soyhières a participé financièrement à ce projet par bon voisinage, étant donné que la famille Herwig doit passer par Soyhières pour rejoindre son domaine et est affiliée à certaines taxes dans ce village. Thomas Stettler remercie tous les acteurs ayant œuvré à la bonne réalisation de ce projet, notamment Claude Ciochi du bureau Rolf Eschmann SA.

### Chemin de Rohrberg (Fr. 400'000.- voté en AC le 19.06.2017)

	Devis		Effectif
• Tronçons :			
1. Treuil – carrefour Riedes-Dessus	Fr.	43'092.00	Fr. 42'129.75
2. Riedes-Dessus – frontière Soyhières	Fr.	106'498.80	Fr. 105'549.00
3. Soyhières – Rohrberg	Fr.	171'752.60	Fr. 170'220.70
• Sentier, eaux surface et alpines	Fr.	24'840.00	Fr. 21'650.00
• Bovi-stop, accotements, divers	Fr.	21'600.00	Fr. 12'500.00
• Honoraires	Fr.	29'422.60	Fr. 30'156.00
• Divers et imprévus	Fr.	2'794.00	Fr. 0.00
Total des participations	Fr.	400'000.00	Fr. 382'205.45
	Devis		Effectif
• Coûts globaux	Fr.	397'206.00	Fr. 382'205.45
Participations :			
• Confédération	Fr.	103'274.00	Fr. 103'335.00
• Canton du Jura	Fr.	103'274.00	Fr. 99'508.00
• Commune de Soyhières	Fr.	11'625.00	Fr. 11'063.00
• Bourgeoisie de Soyhières	Fr.	1'123.00	Fr. 1'123.00
• Bourgeoisie des Riedes-Dessus	Fr.	10'000.00	Fr. 10'000.00
• M. Thomas Herwig	Fr.	145'385.00	Fr. 135'765.00
• M. Thomas Stettler	Fr.	4'000.00	Fr. 4'000.00
• <b>Commune de Courroux</b>	<b>Fr.</b>	<b>18'525.00</b>	<b>Fr. 17'411.45</b>
Total des participations	Fr.	397'206.00	Fr. 382'205.45

Après cet exposé, M. le Vice-Président passe à l'examen des objets soumis à l'assemblée.

**Entrée en matière :** acceptée.

**Discussion :** Luc Fleury prend la parole pour indiquer sa satisfaction quant au respect du crédit voté et s'associer aux propos de Thomas Stettler pour remercier tous les partenaires qui ont établi la convention régissant ce projet.

**Décision :** M. le Vice-Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare la consolidation du crédit acceptée tacitement à l'unanimité des personnes présentes. Il en demande l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al 3 ROA.

**6. Voter la consolidation du crédit de construction relatif à la rénovation des locaux de direction de l'ESVT.****Rapporteur** : Raphaël Ciocchi, conseiller en charge des Ecoles.

Raphaël Ciocchi indique que le crédit de construction en question avait été voté lors de la précédente législature, suite à la décision de l'assemblée des délégués de l'ESVT et des assemblées communales et conseil général des communes concernées pour rénover les locaux de direction comprenant le poste du directeur, le secrétariat et la partie accueil. Ces rénovations ont amélioré la partie rangement et archivage et elles permettent désormais un accueil chaleureux dans un espace respectant la discrétion d'usage. Les travaux se sont bien déroulés et le crédit a été respecté. Raphaël Ciocchi détaille et commente ensuite les chiffres ci-dessous, dont la dette finale sera supportée par les communes concernées selon la clé de répartition.

	Avant-projet accepté par l'AD du 24.11.2016	Devis révisé par la Commission de surveillance des travaux	Effectif
+Déblaiement, préparation du terrain	Fr. 11'300.--	Fr. 7'253.--	Fr. 5'780.05
+Gros œuvres 1	Fr. 3'000.--	Fr. 6'047.--	Fr. 10'000.--
+Gros œuvres 2	Fr. 3'400.--	Fr. 3'400.--	Fr. 5'586.70
+Installations électriques	Fr. 7'000.--	Fr. 7'000.--	Fr. 8'600.--
+Installations sanitaires	Fr. 600.--	Fr. 600.--	Fr. 180.05
+Aménagement intérieur 1	Fr. 16'300.--	Fr. 36'650.--	Fr. 41'938.20
+Aménagement intérieur 2	Fr. 13'250.--	Fr. 21'250.--	Fr. 20'632.55
+Frais secondaire et comptes d'attentes	Fr. 3'500.--	Fr. 3'500.--	Fr. 1'438.20
+Honoraires	Fr. 10'000.--	Fr. 10'000.--	Fr. 10'077.--
+Meubles	Fr. 31'150.--	Fr. 7'050.--	Fr. 6'100.--
<b>Sous-total</b>	<b>Fr. 99'500.--</b>	<b>Fr. 102'750.--</b>	<b>Fr. 110'332.75</b>
<b>+ Réserve</b>	<b>Fr. 13'000.--</b>	<b>Fr. 9'750.--</b>	<b>Fr. 0.--</b>
<b>- Subvention RCJU</b>	<b>Fr. 0.--</b>	<b>Fr. 0.--</b>	<b>Fr. 33'384.--</b>
<b>Total</b>	<b>Fr. 112'500.--</b>	<b>Fr. 112'500.--</b>	<b>Fr. 76'948.75</b>
<b>• Montant à consolider</b>			<b>Fr. 76'000.--</b>
<b>• Amortissement supplémentaire 2019</b>			<b>Fr. 948.75</b>

Après cet exposé, M. le Vice-Président passe à l'examen des objets soumis à l'assemblée.

**Entrée en matière** : acceptée.**Discussion** : la parole n'est pas demandée.

**Décision** : M. le Vice-Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare la consolidation du crédit acceptée tacitement à l'unanimité des personnes présentes. Il en demande l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al 3 ROA.



## **7. Adopter le nouveau règlement concernant la garde et la taxe des chiens de la commune mixte de Courroux.**

**Rapporteur** : M. le Maire, Philippe Membrez.

Le règlement actuel en vigueur concernant la garde et la taxe des chiens date de septembre 1979. Etant devenu désuet, il mérite d'être adapté à la situation actuelle. Le délégué aux affaires communales nous a donc transmis le règlement-type cantonal, auquel nous avons apporté les adaptations d'usage pour notre commune. L'intégralité de ce document étant consultable en dépôt public, Philippe Membrez renonce à infliger la lecture intégrale de ce règlement à l'Assemblée, mais en rappelle les principes de base :

Art. 1 Toute détention, ou détention supplémentaire de chien, doit faire l'objet d'une annonce à l'administration communale dans les 10 jours.

Tout détenteur de chien qui prend domicile dans la commune doit signaler la détention, lors de son enregistrement au contrôle des habitants.

Art. 2 Chaque chien est identifié par l'implantation d'une puce aux frais du détenteur.

Art. 5 La détention d'un chien est soumise à la taxe des chiens.

Aucune taxe n'est perçue pour les chiens auxiliaires de vie et les chiens affectés à un service public.

Art. 6 L'assemblée communale arrête le montant de la taxe dans le cadre du budget.

Art. 9 Tout détenteur doit respecter les exigences de la législation fédérale et cantonale en matière de protection des animaux.

Art. 10 Les chiens détenus dans des locaux fermés doivent pouvoir faire quotidiennement de l'exercice.

Les chiens détenus à l'attache doivent pouvoir se mouvoir librement durant au moins 5h par jour.

Art. 14 Tout détenteur prend toutes les mesures nécessaires pour éviter que son chien morde, poursuive ou effraie de tierces personnes ou d'autres animaux.

Art. 15 Tout chien doit être tenu en laisse sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public.

Art. 16 Tout détenteur prend les mesures, afin que son chien ne souille pas la voie publique, ainsi que les propriétés privées.

Le détenteur élimine les excréments laissés par son chien.

Art. 17 Tout détenteur doit prendre de jour comme de nuit, les précautions nécessaires pour que son animal ne trouble par la tranquillité publique.

Art. 18 Les cadavres de chiens doivent être amenés au centre régional de ramassage des déchets carnés du SEOD à Soyhières.

Art. 22 Afin de s'assurer que des chiens ne mettent pas en danger des êtres humains ou des animaux, le Conseil communal peut prendre différentes mesures à l'égard du détenteur et du chien.

La violation avérée des règles autorise le Conseil communal à prononcer une amende allant de Fr. 50.- à Fr. 5'000.-.

Le règlement est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale.

Après cet exposé, M. le Vice-Président passe à l'examen des objets soumis à l'assemblée.

**Entrée en matière** : acceptée.

**Discussion** : la parole n'est pas demandée.

**Décision** : M. le Vice-Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare le nouveau règlement concernant la garde et la taxe des chiens de la commune mixte de Courroux accepté tacitement à l'unanimité des personnes présentes. Il en demande l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al 3 ROA.



## 8. Présentation et approbation des comptes 2018 de la commune mixte.

**Rapporteurs :** M. le Maire, Philippe Membrez.  
M. Silvestro Di Meo, responsable financier.

**M. le Maire** indique que c'est avec satisfaction que les membres du Conseil communal soumettent à l'appréciation de l'Assemblée communale ce soir, les comptes 2018 de la Commune mixte de Courroux. Comme cela l'a déjà été relaté dans la presse régionale, c'est un responsable des finances réjoui, mais sans aucun triomphalisme, qui a l'avantage de vous présenter en compagnie du caissier communal, les contours généraux de l'exercice financier de l'année dernière.

En préambule d'une présentation plus détaillée par notre caissier Silvestro Di Meo, Philippe Membrez relève une dizaine de facteurs caractérisant l'exercice 2018 :

### 1. Résultat global positif réjouissant

Municipalité : bénéfice de	Fr.	373'273.74	(budget : déficit de Fr.	140'700.00)
Bourgeoisie : déficit de	Fr.	18'376.44	(budget : déficit de Fr.	3'200.00)
soit un bénéfice net de	Fr.	354'897.30		

### 2. Résultat de fonctionnement courant positif

Ce résultat s'inscrit dans la ligne des exercices bénéficiaires depuis l'année 2012.

Il est intéressant de constater que le fonctionnement courant, sans tenir compte des ressources financières extraordinaires, est également bénéficiaire d'environ Fr. 200'000.-. Il faut constater que l'adaptation du taux d'imposition en 2012 porte ses fruits, puisque ce fonctionnement courant est dans le vert depuis 2013. Mais contrairement à ce que pouvait laisser supposer l'article de jeudi dernier dans le Quotidien Jurassien, si le maire de Courroux est tout heureux de cet aspect positif, il ne peut pas en dire de même quant au taux d'imposition. En effet, comme toute personne ici présente, il aimerait pouvoir bénéficier d'une quotité plus avantageuse, ce qui donnerait également un atout d'attractivité supplémentaire à notre commune. Mais le contexte ne nous permet pas, malheureusement, d'envisager de proposer, dans la situation actuelle, une diminution. Ce serait d'ailleurs irresponsable de la part des Autorités, puisque les Fr. 200'000.- représentent à peu près 0.05 point de quotité.

### 3. Dissolution du découvert et création d'une fortune

Autre sujet de satisfaction et non des moindres, c'est le renversement de situation au sujet de l'évolution de notre capital propre. En effet, d'une situation encore de découvert au bilan en 2017, nous passons à une situation où nous sommes en mesure d'éliminer ce découvert et même de bénéficier d'une fortune de l'ordre de Fr. 600'000.- au bilan (bénéfice + réévaluation du seul objet de patrimoine financier de la municipalité : bloc des Préjures).

### 4. Endettement net/habitant sous la barre des Fr. 5'000.-

Dans un autre registre, concernant l'endettement net par habitant, nous avons franchi la fameuse barre des Fr. 5'000.-, représentant un endettement dit critique.

### 5. Réduction des emprunts bancaires ordinaires

L'année 2018 nous a permis de poursuivre la réduction des emprunts bancaires ordinaires de l'ordre de Fr. 700'000.-, comme ce fut le cas les dernières années.

### 6. Gestion responsable des investissements

L'exercice se caractérise également par une gestion maîtrisée de nos investissements, sans devoir avoir recours à l'emprunt, tout en ayant été en mesure de rembourser la dette de Fr. 450'000.- pour l'acquisition de l'immeuble Mongillo et en ayant pu absorber le coût de la première phase du projet de l'école de Bellevie sans contracter d'emprunt supplémentaire.

### 7. Marge d'autofinancement stable et convenable

Notre marge d'autofinancement reste stable et convenable à hauteur de 1.7 million.

### 8. Progression des impôts sur les revenus des PPH (personnes physiques)



Si les rentrées concernant les impôts des personnes morales restent stables, celles des personnes physiques augmentent de Fr. 84'000.-.

9. Respect budgétaire des membres du Conseil communal  
Le responsable du dicastère des finances peut être satisfait de la gestion responsable et maîtrisée des enveloppes allouées à ses collègues du Conseil communal pour la conduite de leur dicastère respectif. Philippe Membrez profite de cette tribune pour les remercier chaleureusement de leur investissement conséquent et rigoureux pour la bonne marche des affaires communales.

10. Maîtrise des services communaux, sauf inhumation  
Enfin, les services communaux, mis à part le service d'inhumation, sont eux aussi maîtrisés.

**Puis, M. Silvestro Di Meo** entre dans les détails des rubriques et à l'aide du beamer nous présente le détail des comptes, selon la présentation annexée :

#### MUNICIPALITE

Marge d'autofinancement :	Fr.	1'685'930.00
Capacité d'autofinancement :		12.64%
Total des charges :	Fr.	13'310'337.00
Total des recettes :	Fr.	13'683'611.00
Rentrées fiscales nettes :	Fr.	8'445'600.00
Emprunts bancaires :	Fr.	21'997'614.00
Emprunt projet Birse-Scheulte :	Fr.	2'000'000.00
Quotité de la charge financière :		10.19%
Investissements nets :	Fr.	993'773.00
Fortune au bilan :	Fr.	604'241.00
Dette nette par habitant :	Fr.	4'889.00
Couverture des investissements :	Fr.	169,65%

Les services bouclent comme suit (*bénéfice + / perte -*):

▶ gestion des déchets	+	Fr.	36'577.42	
▶ inhumations	-	Fr.	-18'191.45	(absorbé au compte de fonctionnement)
▶ service du gaz	+	Fr.	52'162.63	
▶ épuration	+	Fr.	47'404.94	
▶ eau potable	-	Fr.	12'720.92	
▶ service d'incendie et secours			équilibre	

Quotité d'impôts à 2.15, inchangée depuis 2012.

#### BOURGEOISIE

Déficit de l'exercice :	-	Fr.	18'376.44
Dette Violat :		Fr.	217'636.00
Dette Pierreberg :		Fr.	200'000.00
Disponibilités compte courant :	Fr.		100'745.00
Liquidités des fonds spéciaux :	Fr.		408'831.00
Investissements nets :	Fr.		27'051.00

Silvestro Di Meo remercie Jean-Luc Fleury, Président de la commission de vérification des comptes, ainsi que toute son équipe pour la collaboration et la confiance témoignée.

**Jean-Luc Fleury**, président de la commission de vérification des comptes, indique la commission (composée de Nathalie Bregy, Jocelyne Mérat Diop, Nicole Hamel, Philippe Cattin et Jean-Luc Fleury) a vérifié les comptes communaux 2018. En date du 20.11.2018, la prise de caisse communale et celle de l'agence de sécurité locale a été exécutée. Il a été constaté que le montant en caisse correspondait en tous points à celui des livres de caisses. La commission remercie Silvestro Di Meo et Sébastien Berdat pour l'accueil et la bonne tenue de ces caisses. Dès la fin du mois de mars 2019, la commission s'est retrouvée à 4 reprises pour vérifier les comptes et les pièces comptables de l'année 2018. Après répartition des tâches avec la fiduciaire CRF à Delémont, le travail s'est déroulé de manière assidue avec un rythme soutenu.



Les résultats de ces travaux n'ont pas relevé d'irrégularité. La commission tient à souligner la parfaite maîtrise, le professionnalisme et la disponibilité de Silvestro Di Meo. Comme la fiduciaire, la commission invite l'assemblée à approuver les comptes 2018 tels que présentés.

**Entrée en matière** : acceptée.

**Discussion** : la parole n'est pas demandée.

**Décision** : M. le Vice-Président constate les comptes 2018 ne sont ni amendés, ni combattus et les déclare acceptés tacitement, à l'unanimité. Il demande l'inscription de cette décision au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

## 9. Informations diverses du Conseil communal.

### Vie Locale – Sandrine Fleury :

- Le slowUp se déroulera le dimanche 30 juin 2019 et traversera notre localité. Le Volleyball tiendra un stand à Courcelon à cette occasion. La route cantonale sera fermée de 09h à 17h30.
- La fête du village se déroulera du 24 au 26 août 2019 avec pour thème « Kourou sur orbite ».
- Dès cet automne appel sera lancé auprès de la population pour la réalisation de « Fenêtres de l'Avent ».

### Bourgeoisie – Thomas Stettler :

- Le Bovi-stop du chemin du Thierenberg qui mène à la Pierreberg a été rénové. Thomas Stettler encourage les personnes présentes à aller essayer ce prototype.
- Des investissements importants ont été réalisés pour remettre en état le chemin forestier qui relie le Colliard - Derrière la Montagne. Ce chemin est interdit à la circulation mais est très important pour le transport des grues forestières. Il permet également l'accès aux pâturages Derrière la Montagne.
- Couverture de la terrasse du Restaurant de la Couronne : les travaux ne sont pas encore réalisés mais le chantier a commencé.
- Domaine du Violat : 1 nouvel exploitant a été choisi pour le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le couple en question, qui exploitera la ferme et le restaurant, nous vient de la Riviera vaudoise, preuve réjouissante que notre commune est attrayante au-delà de nos frontières. Le contrat doit encore être signé et l'installation de ce couple est prévue pour le printemps prochain.

### Travaux Publics – Yves-Alain Fleury

- Projet Birse-Scheulte : la pose du revêtement final sur le Pont du Cornat sera effectuée cette semaine. Ensuite, le Pont de la Pesse sera démolé. Dès la remise en fonction du Pont de la Pesse, la 1<sup>ère</sup> des 5 étapes du projet sera terminée. Les étapes suivantes feront l'objet de crédits séparés.
- Projet « Traversée de Courroux » : le projet de route a été déposé publiquement (ne concerne pas les limitations de vitesse !). Il fait l'objet de 6 oppositions et 1 proposition, qui seront traitées en séances de conciliations dès la semaine prochaine.
- Centre de Courcelon : les travaux sont en cours de réalisation actuellement. Les pentes du projet doivent être corrigées, suite à la mise à jour du tuyau où coulent actuellement le ruisseau et les eaux usées. Le but de ce projet étant de sortir le ruisseau des eaux usées, afin que le ruisseau parte à la rivière. La fin des travaux est prévue pour Noël 2019, avec la pose du revêtement final début 2020.
- Service communaux : nous constatons régulièrement que des déchets ne répondant pas aux normes « encombrant » traînent dans les rues après la tournée de l'entreprise Rihs. Il est rappelé que tout déchet qui entre dans un sac 110l n'est pas considéré comme un objet encombrant et doit être éliminé dans un sac taxé, lors de la tournée hebdomadaire des déchets urbains.

### Ecoles – Raphaël Ciochi

- Rentrée août 2020 : le maintien de 15 classes est confirmé pour notre cercle scolaire
- Renouvellement informatique : 4 tableaux interactifs et des tablettes ont été achetés pour les écoles lors de la rentrée 2018. Pour la rentrée d'août 2019, 2 nouveaux tableaux seront achetés.
- Ecole Bellevie : la réalisation de la réfection de l'Ecole Bellevie, par le crédit de 2,5 millions voté en octobre 2017, est planifiée sur 3 années, durant les vacances scolaires. En 2018, les travaux



concernaient principalement la façade, les fenêtres, les volets et le sous-sol. L'étape 2019 prévoit l'installation d'un ascenseur et les interventions aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages.

Raphaël présente ensuite le détail du dispositif extérieur de sécurité et les plans des travaux prévus aux différents étages (voir présentation annexée : zone saumon = étape 2019 / zone bleu = étape 2020). Les travaux se dérouleront du 28.06 au 17.08.19. Les travaux d'électricité et changement des luminaires auront lieu durant cette période. Les ouvertures de portes ont déjà été réalisées durant les vacances de Pâques. Le 2<sup>ème</sup> étage sera transformé en 2 salles polyvalentes avec matériel de projection, WC et espace de rangement pour la conciergerie. Une cuisine avec bar sera éventuellement installée. Raphaël Ciochi remercie le Conseil communal et les membres de la Commission spéciale de construction pour leur travail. Il tient à remercier tout particulièrement Jean-Marie Beuchat pour son investissement sans faille dans la réalisation de ce projet. Il remercie également le corps enseignant pour sa souplesse, notamment avec la mise sur pied d'une semaine hors cadre du 28.06 au 05.07.19. Raphaël Ciochi précise finalement qu'à ce stade, le cadre financier est respecté et que les travaux ont pu être attribués à des entreprises du canton et de la commune.

### Action sociale – Roberto Segalla

- **Maison de l'Enfance :** Roberto Segalla indique que Courroux-Courcelon est une commune où il fait bon vivre. En effet, notre population est passée de 3035 à 3305 âmes en 10 ans. Cette augmentation est réjouissante et démontre l'attractivité de notre commune. Cependant, cette augmentation va aussi de pair avec une sollicitation plus importante de nos infrastructures de la Maison de l'enfance. La Crèche (0 à 4 ans) possède 34 places d'accueil. L'UAPE (4 à 12 ans), quant à elle, possède 24 places d'accueil, ce qui n'est pas suffisant. Cette structure accueille régulièrement plus d'enfants que prévu, tout en restant dans le cadre légal. Cette situation est pénible, tant pour les enfants que pour les éducateurs. Pour la rentrée d'août 2019, une solution transitoire a pu être mise en place grâce à la bonne collaboration avec Raphaël Ciochi et Jérôme Cotting, directeur de l'école. En effet, des élèves pourront être accueillis au Foyer Général-Guisan pour les repas de midi, et dans une salle annexe pour l'accueil avant et après les cours. Roberto Segalla remercie chaleureusement Raphaël et Jérôme pour leur ouverture d'esprit et la belle dynamique mise en place, afin que la rentrée puisse se faire dans des conditions acceptables. La Commission de la Maison de l'Enfance va poursuivre sa réflexion de projet de Campus de l'Enfance, magnifique défi à venir, afin de trouver une solution durable au développement de notre localité.
- **Sortie des aînés :** se déroulera le 04.09.19 avec une visite de la soufflerie à Hergiswil. Cette manifestation est ouverte aux habitants de 70 ans et plus, ainsi qu'à leur conjoint-e. Roberto Segalla se réjouit du dynamisme des seniors de nos villages et du succès remporté par les différentes manifestations mises en place par la Commission spéciale de l'action sociale (apolitique), dont il remercie tous les membres.

### Urbanisme – Pierre Luchinger

Pierre Luchinger informe sur la situation à ce jour, des projets de constructions importants dans la commune, à savoir :

- **Rue du Cras - H.Habib Sàrl, ancien dépôt Berdat Constructions – Parcelle n° 2203- Construction de 2 immeubles de 15 appartements**  
Un plan spécial de détail va être présenté aux riverains pour information le 3 juillet 2019. L'accès à cette parcelle pourra se faire par la rue de la Gravière qui est devenue communale, par convention avec les anciens propriétaires. Le propriétaire de la parcelle n° 2404 a cédé à la commune, par convention également, une portion de terrain qui permettra d'aménager une piétonnière entre les parcelles 2203 et 2404 reliant les rues de St-Nicolas, du Cras et de la Gravière. La procédure pour l'obtention du permis de construire de ces immeubles pourra dès lors se poursuivre.
- **Rue de la Gravière - H. Habib Sàrl, ancien bâtiment Broggi - Parcelle n° 2404 - Construction d'un immeuble de 9 appartements**  
Le permis de construire a été obtenu et la construction de cet immeuble va bon train, comme vous aurez pu le constater. Les premiers résidents sont attendus pour la fin de cette année.



- **Rue de Bellevie - Thubaro SA, ancienne usine Reinhart - Parcelle n° 2075 - Construction de 2 x 8 habitations en rangée**  
La construction de ces habitations est en voie d'achèvement et les futurs résidents sont en train de préparer leur déménagement.
- **Rue du 23-Juin - M. Mehmetaj, dans la cour du restaurant de l'Ours - Parcelle n° 204 - Construction d'un bâtiment de 2 appartements**  
Le bâtiment est sous toit et il pourra recevoir ses habitants dans les prochains mois.
- **Rue du 23-Juin - MT Construction, restaurant de l'Etoile - Parcelles n° 4421 et 539 - Transformation et agrandissement du bâtiment ; 1 surface commerciale, 1 cabinet médical et 4 appartements**  
Les travaux de réalisation sont en voie d'achèvement également. Le bâtiment devrait être opérationnel en fin d'année.
- **Rue du Cornat - Afrim Sàrl, ancienne ferme Widmer - Parcelle n° 111 - Réaménagement intérieur du bâtiment existant en 7 appartements.**  
Les travaux de transformation du bâtiment sont en cours. L'accès est en partie réalisé en coordination avec l'aménagement des alentours du pont du Cornat dans le cadre du projet Birse-Scheulte. Le chantier devrait durer une bonne année environ.
- **Rue du 23-Juin - COOP, ancienne scierie Becker - Parcelle n° 2129 - Construction d'un magasin et de 2 immeubles d'habitation d'une vingtaine d'appartements chacun.**  
Un recours, sur décision cantonale, a été déposé et devrait être traité dans le courant de juillet. Si les opposants devaient se satisfaire de la prochaine décision du tribunal administratif, le projet pourrait alors être lancé. Sinon, la procédure de recours pourrait aller jusqu'au tribunal fédéral.
- **Route de Courrendlin - ADC Immobilier SA - Parcelle n° 4420 - Démolition d'une ancienne grange et construction de 2 villas**  
Le projet de construction de l'immeuble de 8 appartements prévu est remplacé par la réalisation de 2 villas indépendantes aménagées par morcellement de la parcelle mère. Par convention, la commune a obtenu du propriétaire une cession de terrain qui permettra un élargissement de la route de Courrendlin sur plus de 70m ce qui facilitera grandement le croisement de véhicules sur cette desserte.
- **Rue du Cornat 15 - Realnet SA - Parcelle n° 4418 - Démolition d'une ancienne ferme et construction d'un immeuble de même gabarit contenant 4 appartements**  
Une opposition de Patrimoine.ch a freiné quelque peu la réalisation de ce projet. Une séance de conciliation a permis aux parties de s'entendre et le démarrage du chantier devrait être effectif ces prochaines semaines.
- **Rue du Stand 41 – Courcelon HSWI Sàrl - Parcelle n° 1028 - Réhabilitation de l'ancienne poste de Courcelon, création de 4 appartements**  
Le dossier a été initié en 2015 ; après 3 passages en CPS (Commission des paysages et sites) et une opposition de Patrimoine.ch, le projet a pris sa vitesse de croisière et devrait être achevé à la fin de cette année.
- **Rue du Quenêt 3 - Ancienne ferme Eicher - Padimmo SA - Parcelle n° 4428 - Réhabilitation de l'ancienne ferme Eicher, création de 14 appartements**  
Le dossier est en voie d'examen à la CPS (Commission des paysages et sites). Le projet pourra être réalisé lorsque toutes les revendications des riverains ou autres associations de défense du patrimoine auront été satisfaites ou déboutées.

Tous ces projets représentent environ 120 nouveaux logements, qui contribueront au développement de nos villages.

#### **Mairie – Philippe Membrez**

- Site web : Le nouveau site web communal sera en ligne dès début juillet 2019.
- Commune en santé : La commune de Courroux a obtenu le renouvellement du label « Commune en santé ». L'objectif du Conseil communal étant l'obtention du label 3 étoiles d'ici la fin de la législature.
- Fermeture administration : L'administration communale sera fermée **du lundi 15 juillet au vendredi 2 août 2019 inclus**, pour les vacances d'été.



## 10. Divers

La parole n'est pas demandée.

Philippe Membrez remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée aux Autorités et souhaite à chacun un bel été.

Cédric Latscha indique avoir eu plaisir de diriger pour la 1<sup>ère</sup> fois une assemblée communale. Ce ne fut pas très compliqué, les débats étant relativement limités pour ne pas dire inexistant. Les informations furent nombreuses et intéressantes. Cédric Latscha souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée et des vacances reposantes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président clôt formellement cette Assemblée à 21h45.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le Vice-Président : La Secrétaire :

Cédric Latscha

Sandrine Imbrani



Ann. : - PPT présentation AC & comptes 2018